

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**  
**Adhésion au**  
**groupement de**  
**commandes « fourrière**  
**animale »**

**SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,  
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire  
JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,  
Monique MORENO à Hélène BOUDON,  
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Thierry BARTHELEMY,  
Sérap ALP,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « FOURRIERE ANIMALE »**

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2212-2 ;
- Vu les articles L 211-22 à L 211-26 du Code rural et de pêche maritime ;
- Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 16 Décembre 2019 ;

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été constitué le 10 mars 2016 un groupement de commande dont la Ville de CLERMONT-FERRAND est le coordonnateur et qui réunit 118 collectivités représentant 133 communes.

Le marché public en cours d'exécution avec CHENIL SERVICE SACPA issu de ce groupement est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Il est engagé la constitution d'un nouveau groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2025.

La Commune de CLERMONT-FERRAND en assurera la coordination. À ce titre, celle-ci aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et règlera les factures correspondantes dans les limites de prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Autorise** ces dispositions ainsi que l'adhésion au groupement de commandes « Fourrière animale » ;
- **Accepte** que le Maire de CLERMONT-FERRAND ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, de transports d'animaux et de fourrière animale pour le compte de la ville de THIERS.

La secrétaire de séance,

Farida LAID



Le Maire,

Stéphane RODIER

